



DELIBERATION N°2023/09/97 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Décision modificative n°1 relative au Budget Principal

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

Membres en exercice : 37

26 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président – Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président - Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente - Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Isabelle PINON, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Mohamed TOUHAMI - Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Jérémy PEREDES
- Christophe TICHET a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Absentes excusées

Véronique BENEZET - Carole CALBA

Absents

Serge GARNIER – Jean-Louis MEIZONNET – Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Par délibération N° 2023/03/33 du 29 mars 2023, les élus communautaires ont adopté le Budget Principal 2023.

Des dépenses non prévues tant en section de fonctionnement que d'investissement nécessitent d'adopter une décision modificative.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévus sur l'exercice 2023, du fait :

En section de fonctionnement :

- De la hausse des intérêts relatifs aux prêts indexés sur des taux variables, pour un montant de 22 000 €.
- Du paiement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 5 000 € pour la clôture de l'emprunt DEXIA N° MIN263685EUR/0280819-001-1, indexé sur le LEP. Ce prêt sera remboursé par anticipation compte tenu de la hausse actuelle des taux.
- De la participation financière communautaire dans le cadre du NPNRU, d'un montant de 6 000 € pour Histoire et Mémoire des Quartiers, et 40 000 € relatifs à la part 2023 « Gestion Urbaine de Proximité », soit un total de 46 000 €.
- De l'augmentation du point d'indice et de l'attribution de points d'indice aux premiers échelons des grilles de catégorie C, de la prise en charge du salaire des agents de l'Office de Tourisme sur 12 mois au lieu de 3 mois initialement prévus, du fait du retard pris par l'INSEE pour un montant de 390 000 €.

Ces dépenses supplémentaires de 519 000 €, seront financées par les recettes complémentaires notifiées au chapitre 73.

En section d'investissement :

Du remboursement anticipé en capital de l'emprunt DEXIA N° MIN263685EUR/0280819-001-1, pour un montant de 56 000 €.

Cette dépense supplémentaire sera financée par un virement du chapitre 023 de la section de fonctionnement vers le chapitre 021 en section d'investissement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023/03/33 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Principal 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisation et attribution des fonds de concours » du 18 septembre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 20 septembre 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'ENTERINER la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal ;

- d'APPROUVER après prise en compte des nouvelles propositions la présentation suivante du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 – Charges à caractère général	7 089 982.96 €			7 089 982.96 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	6 974 435.04 €	Revalorisation du point d'indice, ajustements liés à l'Office de Tourisme D1/012	+ 390 000	7 364 435.04 €
014 – Atténuation de produits	4 754 230.96 €			4 754 230.96 €
65 –Autres charges de gestion courante	2 205 472.09 €	NPNRU à Vauvert D1/65/6557/DEVE/DEVE	+ 46 000 €	2 251 472.09 €
66 – Charges financières	200 000 €	Augmentation des intérêts 2023 - Indemnité de remboursement anticipé D1/66/66111/FIN/FIN	+ 27 000 €	227 000 €
67 – Charges exceptionnelles	6 300 €			6 300 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	21 230 421.05 €		+ 463 000 €	21 693 421.05 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 858 671.23 €	D2/023/FIN/FIN	+ 56 000 €	2 914 671.23 €
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	304 856.39 €		0 €	304 856.39 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	3 163 527.62 €		+ 56 000 €	3 219 527.62 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 393 948.67 €		+ 519 000 €	24 912 948.67 €

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013 – Atténuations de charges	339 500 €			339 500 €
70 – Produits des services	1 126 000 €			1 126 000 €
73 - Impôts et Taxes	4 007 000 €	Notifications (FPIC, CVAE...) R1/73/73113/01/FIN/FIN	+ 15 000 €	4 526 000 €
		R1/73/732221/01/FIN/FIN	+ 55 000 €	
		R1/73/7351/01/FIN/FIN	+ 320 000 €	
		R1/73/7351/01/FIN/FIN	+ 129 000 €	

7331 – Fiscalité locale	12 109 000 €			12 109 000 €
74 – Dotations	3 731 000 €			3 731 000 €
75 – Autres produits de gestion courante	494 300 €			494 300 €
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	21 806 800 €		+ 519 000 €	22 325 800 €
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	15 000 €		0 €	15 000 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	15 000 €		0 €	15 000 €
002 – Résultat reporté	2 572 148.67 €			2 572 148.67 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 393 948.67 €		0 €	24 912 948.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16 – Emprunts et dettes assimilées	720 000 €	Remboursement anticipé emprunt D1/16/1641/01/FIN/FIN	+ 56 000 €	776 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	11 600 852.34 €		+ 56 000 €	11 656 852.34 €
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections	15 000 €		0 €	15 000 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	15 000 €			15 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 615 852.34 €		+ 56 000 €	11 671 852.34 €

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	6 439 403.87 €			6 439 403.87 €
040 – Opérations d'ordre transf. Entre sections	304 856.39 €		0 €	304 856 €
021 – Virement de la section de fonctionnemen t	2 858 671.23 €	R2/021/FIN/FIN	+ 56 000	2 914 671.23 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	3 163 527.62 €		+ 56 000 €	3 219 527.62 €
002 – Résultat reporté	2 012 920.85 €			2 012 920.85 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISS EMENT	11 615 852.34 €		0 €	11 671 852.34€

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023



ID : 030-243000593-20230927-DL2023_09_97-DE

